



Paris, le 12 janvier 2012

*Monsieur Eric Besson
Ministre chargé de l'Industrie, de
l'Energie et de l'Economie numérique
139, rue de Bercy
75012 Paris*

JEAN-PIERRE
CHEVÈNEMENT

SÉNATEUR DU
TERRITOIRE DE
BELFORT

Monsieur le Ministre,

Je me suis rendu, hier 11 janvier 2012, sur le site de l'Usine d'Arkema à Fos-sur-Mer, où j'ai rencontré l'intersyndicale (M. Michelucci, CGT) et la direction - M. de Warren, Directeur des relations institutionnelles du groupe, et M. Gendarme, Directeur du site -.

Le projet d'Akerma consiste à céder pour zéro euro la branche produits vinyliques au groupe américain Klesch basé à Genève. Le but est de séparer la chimie de spécialités très rentable et les activités cycliques moins rentables des produits vinyliques (chlore, soude, PVC en amont, et profilés en aval - tubes, fenêtres, etc.).

Le groupe Akerma céderait dix sites industriels en France employant plus de 1500 personnes et environ 600 à l'étranger, et allouerait à la nouvelle entité baptisée « Amarante » une somme de cent millions d'euros à titre de contribution à un plan d'investissement censé permettre le redressement des comptes de cette activité de « commodités ». Je comprends la logique d'Akerma qui est en fait celle de ses actionnaires, dont le groupe Albert Frère : il s'agit de maximiser les dividendes provenant d'une chimie de spécialités très rentable.

La question qui m'a été posée est celle de savoir ce qu'apporterait en contrepartie le groupe Kelsch. Selon l'Intersyndicale, vous auriez donné des garanties s'agissant de la pérennité des activités vinyliques sur les différents sites concernés. Selon la direction, les investissements prévus atteindraient 300 millions d'euros. Ces investissements devraient réduire la perte annuelle chiffrée par la direction à une somme de 80 à 90 millions d'euros.

.../

J'ai pu constater le manque d'informations dont dispose le syndicat sur le groupe Klesch. M. Gary Klesch est un repreneur d'entreprises américain, qui paraît davantage orienté vers la rentabilisation des entreprises à travers des réductions d'effectifs et des restructurations, plutôt qu'un véritable développeur.

J'ai constaté les atouts remarquables qu'offrent les sites de Fos-sur-Mer, Lavéra : port accessible, infrastructures de haut niveau, présence d'un complexe pétrochimique où les synergies sont nombreuses, prix de l'électricité favorable pour une activité électrointensive, etc. Pour autant, il me semble qu'il manque un plan de développement de la pétrochimie en l'absence d'une réelle politique d'aménagement du territoire. Le site d'Anvers, à ce qui m'a été dit par la direction, est sept à huit fois plus puissant que celui de Marseille. Pourtant celui-ci n'est pas dépourvu d'atouts : proximité des fournisseurs de pétrole et de gaz et par conséquent d'éthylène, soit au Moyen-Orient, soit en Algérie, arrière-pays industriel certes moins développé que l'espace rhénan mais allant cependant jusqu'à Lyon. Il me semble que le ministère de l'Industrie, appuyé sur la DATAR, devrait se donner les moyens d'une vision à plus long terme.

Dans l'immédiat surtout, il me semble que le ministère de l'Industrie ne peut pas se désintéresser de la chimie de commodités dont un pays comme le nôtre a besoin. La France a déjà perdu le contrôle de ses industries de l'aluminium et de l'acier. Il me semble que l'intervention - directe ou indirecte - de l'Etat au capital de la nouvelle entité pourrait fournir une garantie quant à la pérennité de cette branche de la chimie qui sera très utile le jour où on la relancera en France et dans les pays méditerranéens voisins.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire savoir les garanties que vous croyez pouvoir obtenir à cet égard et je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre Chevènement